

États financiers

31 décembre 2024

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander
(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés
Lysander-Canso »)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du
Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 mars 2025

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander (auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

États financiers au 31 décembre 2024

Table des matières

3	États de la situation financière
3	États du résultat global
4	États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
6	Tableaux des flux de trésorerie
6	Annexe du portefeuille
7	Notes annexes

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	87 973 264 \$	132 444 484 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 721 532	299 485
Montant à recevoir du gestionnaire	1 162	–
Remboursements à recevoir	3 377	8 871
Intérêts courus	170 647	246 702
Souscriptions à recevoir	1 235	5 254
Montant à recevoir au titre des contrats de change à terme	–	10 036
Total de l'actif	92 871 217 \$	133 014 832 \$
Passif		
Charges à payer	38 851 \$	47 478 \$
Rachats à payer	7 000	106 492
Montant à payer à des courtiers en placement	4 479 404	–
Total du passif	4 525 255 \$	153 970 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	88 345 962 \$	132 860 862 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	4 107 805 \$	5 020 112 \$
Série C	51 596 752	29 793 603
Série F	32 641 405	98 047 147
Total de l'actif net	88 345 962 \$	132 860 862 \$
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	396 200	486 671
Série C	4 879 240	2 855 404
Série F	3 147 438	9 483 285
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	10,37 \$	10,32 \$
Série C	10,57	10,43
Série F	10,37	10,34
*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût		
	86 481 419 \$	129 579 410 \$

États du résultat global

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	903 603 \$	847 719 \$
Autres revenus	31 847	28 145
Profit réalisé et latent (perte réalisée et latente) sur les placements		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements vendus	5 068 749	2 289 730
Profit net (perte nette) de change réalisé	3 225	5 682
Variation de la plus-value (moins-value) latente des devises	22	2
Variation de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme	(10 036)	8 122
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 373 229)	2 796 709
Total du bénéfice (de la perte) d'exploitation	4 624 181 \$	5 976 109 \$
Charges		
Frais de gestion	216 108 \$	294 787 \$
Frais d'administration du Fonds	42 040	59 375
Frais de dépôt	32 840	34 140
Charge liée aux honoraires d'audit	5 351	7 323
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	3 735	7 087
Frais de garde	4 628	1 765
Charge liée aux droits réglementaires	1 469	1 853
Frais juridiques	1 443	1 985
Frais liés au comité d'examen indépendant	440	425
Frais bancaires	215	24
Charge (économie) liée à la TVH	(1 407)	1 500
Total des charges d'exploitation	306 862 \$	410 264 \$
Remboursement des charges	(1 162) \$	– \$
Total des charges d'exploitation nettes	305 700 \$	410 264 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 318 481 \$	5 565 845 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par série		
Série A	219 519 \$	186 272 \$
Série C	1 662 662	1 191 824
Série F	2 436 300	4 187 749
Variation du total de l'actif net	4 318 481 \$	5 565 845 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part		
Série A	0,48 \$	0,44 \$
Série C	0,54	0,47
Série F	0,46	0,49

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toutes les séries

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	132 860 862 \$	188 924 719 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 318 481	5 565 845
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(576 982) \$	(488 576) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(31 694)	(27 005)
À partir des gains en capital nets	(2 757 118)	(242 467)
Total des distributions	(3 365 794) \$	(758 048) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	2 577 990 \$	3 980 309 \$
Série C	48 714 013	22 053 545
Série F	52 413 866	134 103 152
Produit total	103 705 869 \$	160 137 006 \$
Coût des parts rachetées		
Série A	(3 700 316) \$	(2 687 695) \$
Série C	(28 573 526)	(21 241 516)
Série F	(120 066 767)	(197 697 735)
Coût total	(152 340 609) \$	(221 626 946) \$
Distributions réinvesties		
Série A	165 021 \$	17 891 \$
Série C	1 650 158	189 359
Série F	1 351 974	411 036
Total des réinvestissements	3 167 153 \$	618 286 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(44 514 900) \$	(56 063 857) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	88 345 962 \$	132 860 862 \$

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	5 020 112 \$	3 542 718 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	219 519	186 272
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(20 665) \$	(9 824) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(4)	(7)
À partir des gains en capital nets	(153 852)	(9 552)
Total des distributions	(174 521) \$	(19 383) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	2 577 990 \$	3 980 309 \$
Coût des parts rachetées	(3 700 316)	(2 687 695)
Distributions réinvesties	165 021	17 891
Total des opérations sur les parts rachetables	(957 305) \$	1 310 505 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(912 307) \$	1 477 394 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	4 107 805 \$	5 020 112 \$

Série C

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	29 793 603 \$	27 791 757 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	1 662 662	1 191 824
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(250 290) \$	(139 198) \$
À partir des gains en capital nets	(1 399 868)	(52 168)
Total des distributions	(1 650 158) \$	(191 366) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	48 714 013 \$	22 053 545 \$
Coût des parts rachetées	(28 573 526)	(21 241 516)
Distributions réinvesties	1 650 158	189 359
Total des opérations sur les parts rachetables	21 790 645 \$	1 001 388 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	21 803 149 \$	2 001 846 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	51 596 752 \$	29 793 603 \$

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	98 047 147 \$	157 590 244 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	2 436 300	4 187 749
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(306 027) \$	(339 554) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(31 690)	(26 998)
À partir des gains en capital nets	(1 203 398)	(180 747)
Total des distributions	(1 541 115) \$	(547 299) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	52 413 866 \$	134 103 152 \$
Coût des parts rachetées	(120 066 767)	(197 697 735)
Distributions réinvesties	1 351 974	411 036
Total des opérations sur les parts rachetables	(66 300 927) \$	(63 183 547) \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(65 405 742) \$	(59 543 097) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	32 641 405 \$	98 047 147 \$

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 318 481 \$	5 565 845 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	22	24
Perte réalisée (profit réalisé) à la vente de placements	(5 068 749)	(2 289 730)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	1 373 229	(2 796 709)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des devises	(22)	(2)
Achat de placements	(223 462 083)	(162 535 236)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	271 628 823	217 058 639
Montant à recevoir au titre des contrats de change à terme	10 036	(8 122)
Charges à payer	(8 627)	(12 869)
Remboursements à recevoir	5 494	(8 871)
Intérêts courus	76 055	20 200
Montant à recevoir du gestionnaire	(1 162)	–
Montant à payer à des courtiers en placement	4 479 404	–
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	53 350 901 \$	54 993 169 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(198 641) \$	(139 762) \$
Produit de l'émission de parts rachetables	103 709 888	166 079 804
Montants payés au rachat de parts rachetables	(152 440 101)	(221 729 254)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(48 928 854) \$	(55 789 212) \$
(Perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	– \$	(22) \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	4 422 047	(796 043)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	299 485	1 095 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	4 721 532 \$	299 485 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Intérêts reçus	979 658 \$	867 919 \$
Intérêts versés	215	24

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2024

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Titres à revenu fixe canadiens (80,5 %)		
61 600 000 Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	57 886 391 \$	59 026 530 \$
4 600 000 Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	4 471 338	4 468 827
3 345 000 Enbridge Inc., 3,2 %, 8 juin 2027	3 251 250	3 316 941
4 540 000 Banque TD, 1,896 %, 11 septembre 2028	4 248 397	4 302 241
Total	69 857 376 \$	71 114 539 \$
Titres à revenu fixe étrangers (10,2 %)		
4 980 000 MetLife Global Funding I, 1,95 %, 20 mars 2028	4 706 384 \$	4 747 428 \$
4 470 000 New York Life Global Funding, 2 %, 17 avril 2028	4 236 309	4 269 790
Total	8 942 693 \$	9 017 218 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires (1,4 %)		
1 283 024 Banque Royale du Canada, TH LNH (97517982), 0,6 %, 1 ^{er} octobre 2025	1 240 170 \$	1 259 588 \$
Total	1 240 170 \$	1 259 588 \$
Placements privés (7,5 %)		
2 750 000 Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25 février 2028	2 562 928 \$	2 597 825 \$
1 185 000 Honda Canada Finance Inc., 1,711 %, 28 septembre 2026	1 117 075	1 152 463
2 900 000 Toyota Credit Canada Inc., 1,18 %, 23 février 2026	2 761 177	2 831 631
Total	6 441 180 \$	6 581 919 \$
Total du portefeuille (99,6 %)	86 481 419 \$	87 973 264 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (5,3 %)		4 721 532 \$
Autres actifs moins les passifs (-4,9 %)		(4 348 834)
Actif net		88 345 962 \$

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 3080 Yonge St., Suite 4000, Toronto (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire » ou « Lysander ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander (auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso ») (le « Fonds ») est un fonds commun de placement constitué en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 8 décembre 2011, dans sa version modifiée le 31 décembre 2021, telle qu'elle peut être modifiée et refondue à l'occasion. Le 5 janvier 2022, le Fonds a commencé ses activités et est devenu un émetteur assujéti dont les parts étaient admissibles aux fins de placement en vertu d'un prospectus simplifié.

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements globaux composés surtout de revenu d'intérêts principalement par des placements dans des titres de créance à revenu fixe et à taux variable à court terme liquides d'émetteurs canadiens et étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds est Canso Investment Counsel Ltd. (le « gestionnaire de portefeuille »), une société sous contrôle commun avec le gestionnaire.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») avec prise d'effet le 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 24 mars 2025.

3. Informations sur les méthodes comptables significatives

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté la modification d'IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») se rapportant aux informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune

autre norme, modification de norme ni interprétation entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'incidence significative sur les états financiers du Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

Les méthodes comptables significatives du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers en placement ou à recevoir de courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés, et leur rendement est évalué, en fonction de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie de leur réalisation par voie de vente. Le Fonds n'a pas choisi de désigner irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Tous les dérivés et positions vendeur inclus dans cette catégorie sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture générale à aucune de ses positions sur dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie donnée en garantie des positions sur dérivés, les produits à recevoir, les montants à recevoir des courtiers ou à payer aux courtiers ainsi que les autres montants à recevoir ou à payer à court terme.

IFRS 9 exige l'utilisation du modèle des pertes de crédit attendues comme nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur la trésorerie reçue en garantie, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres montants à recevoir à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit des montants à recevoir, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit ne sont pas significatives ou ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;

- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le cas échéant, est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Comptabilisation et décomptabilisation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de l'exercice. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de

techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles, ce qui rend possible une évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, et vi) l'activité sur les marchés. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer les instruments au coût si aucun événement ultérieur important n'a eu d'incidence sur la valeur. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société

mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées. Dans les cas où il y a peu d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif près de la date d'évaluation, le prix de transaction le plus récent peut être utilisé.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, le Fonds doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont apportées si elles ne touchent que cet exercice, ou au cours de l'exercice où elles surviennent et des exercices ultérieurs, si ces modifications touchent à la fois l'exercice considéré et les exercices ultérieurs.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des

contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait un montant de néant (31 décembre 2023 – néant) au titre des pertes en capital nettes et un montant de néant (31 décembre 2023 – néant) au titre des pertes autres qu'en capital.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque mois et des distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, le Fonds se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, le Fonds a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Modifications futures des normes comptables

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme comptable IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications des normes comptables IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et a ajouté des obligations d'information relatives aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,15 % par année pour la série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts en circulation, au début	486 671	356 724
Émission de parts rachetables	245 667	393 297
Rachat de parts rachetables	(352 066)	(265 111)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	15 928	1 761
Parts en circulation, à la fin	396 200	486 671

Série C

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts en circulation, au début	2 855 404	2 767 565
Émission de parts rachetables	4 550 785	2 164 044
Rachat de parts rachetables	(2 683 253)	(2 094 700)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	156 304	18 495
Parts en circulation, à la fin	4 879 240	2 855 404

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts en circulation, au début	9 483 285	15 833 158
Émission de parts rachetables	5 005 799	13 234 091
Rachat de parts rachetables	(11 471 990)	(19 624 298)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	130 344	40 334
Parts en circulation, à la fin	3 147 438	9 483 285

le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 31 décembre 2024, le gestionnaire, l'actionnaire majoritaire du gestionnaire, les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, ainsi que certains membres de leur famille immédiate, détenaient une participation de 39,9 % dans le Fonds (31 décembre 2023 – 8,3 %).

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie les services de gestion de placements et fournit tous les services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 0,40 % pour les parts de

série A, jusqu'à 0,25 % pour les parts de série F et jusqu'à 0,10 % pour les parts de série C, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le gestionnaire a versé 92 058 \$ (31 décembre 2023 – 127 209 \$) au gestionnaire de portefeuille, une société affiliée, pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 31 décembre 2024, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 5 975 \$ (31 décembre 2023 – 12 240 \$).

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres à revenu fixe	– \$	87 973 264 \$	– \$	87 973 264 \$
Total	– \$	87 973 264 \$	– \$	87 973 264 \$
Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres à revenu fixe	– \$	132 444 484 \$	– \$	132 444 484 \$
Total	– \$	132 444 484 \$	– \$	132 444 484 \$

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en instruments de créance, comme les obligations. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances clients en fonction des données historiques et des déclarations prospectives.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait des placements directs en instruments de créance assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de crédit		
AAA	78,1 %	90,7 %
AA	5,4	5,6
A	12,3	2,9
BBB	3,8	0,4

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	7 000 \$	– \$	– \$
Montant à payer à des courtiers en placement	4 479 404	–	–
Charges à payer	–	38 851	–
Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	106 492 \$	– \$	– \$
Charges à payer	–	47 478	–

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le cas échéant, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et s'assure que la durée du portefeuille se situe à l'intérieur des limites précisées dans les politiques et dans les objectifs de placement du Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Fonds de trésorerie de sociétés Canso Lysander

(auparavant, « Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance des placements.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2024	1 259 588 \$	86 713 676 \$	– \$
31 décembre 2023	59 811 566	72 632 918	–

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 31 décembre 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 2 182 145 \$ (31 décembre 2023 – 1 514 742 \$).

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le cas échéant, le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (avant couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de change		
Dollar américain	– %	0,3 %

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'était soumis à aucun risque de change important.

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le cas échéant, ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'était soumis à aucun risque de prix important.

9. Événements postérieurs à la date de clôture

À compter du 1^{er} janvier 2025, le Fonds paiera des frais de gestion de 0,35 % par an (0,40 % auparavant) pour les parts de série A et de 0,20 % par an (0,25 % auparavant) pour les parts de série F.



3080 Yonge Street, Suite 4000
Toronto (Ontario) M4N 3N1
www.lysanderfunds.com